



Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

ÉLECTION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADÉMIQUE
DES ADJOINTS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

ACADÉMIE DE PARIS

SCRUTIN DU 6 DÉCEMBRE 2018

PROFESSION DE FOI

FORCE OUVRIÈRE UN SYNDICAT INDÉPENDANT, UN SYNDICAT QUI VOUS DÉFEND !

L'austérité ça suffit, les ITRF n'en peuvent plus

Pour FO, combattre l'austérité, maintenue gouvernement après gouvernement, est une urgence sociale et démocratique.

Force Ouvrière revendique notamment :

- L'augmentation immédiate des traitements et des pensions.
- 16 % d'augmentation de la valeur du point d'indice pour rattraper la perte de pouvoir d'achat depuis 2000.
- La revalorisation générale de la grille indiciaire.

Pour le déblocage des carrières

FO a refusé de signer PPCR (parcours professionnel, carrières et rémunérations), qui n'a pas permis la revalorisation des rémunérations annoncée mais qui a en revanche entraîné l'allongement des carrières et le ralentissement de celles-ci avec la **suppression des réductions d'ancienneté**.

Le nombre de postes mis aux concours (internes ou externes) et les possibilités de promotion par Liste d'Aptitude (LA) ou Tableau d'Avancement (TA) sont dérisoires voir inexistantes pour certaines BAP.

FO revendique le déblocage des possibilités de promotion de corps et une augmentation immédiate des possibilités d'avancement de grade.

FO revendique l'établissement de barèmes pour les promotions par Listes d'Aptitude et Tableaux d'Avancement **basés sur des critères objectifs prenant en compte l'ancienneté**, définis au niveau des CAPA et non du pré-tri des CPE (Commission Paritaire d'Établissement) imposé par les établissements. **FO agit dans les CPE, CAPA et CAPN sur la base de ses propositions de barèmes.**

La CAPA doit exercer seule toutes ses prérogatives.

FO DEFEND LES CAP

Depuis des années notre syndicat mène campagne pour que les CAP fonctionnent de manière à assurer l'égalité de traitement entre les personnels.

L'existence d'organismes consultatifs constitue une garantie contre l'arbitraire et l'autoritarisme. Nos délégués syndicaux peuvent exercer un contrôle et veiller au respect de l'égalité des droits dans l'ensemble des opérations et décisions concernant la carrière des agents.

De nombreux abus ont été constatés dans les CPE pour les propositions d'avancement de grade ou de corps. Les CAP ont cautionné ces pratiques sous la pression des autorités rectorales et avec la complicité de certains syndicats. Alors que des barèmes officiels existent dans l'AENES des agents ont été promus sur des critères éminemment subjectifs au détriment de collègues très bien classés au barème.

A Paris comme dans d'autres académies, les représentants FO ont défendu le principe d'égalité de traitement et des droits et ont agi pour que soient appliqués des critères égaux pour tous. Nous avons obtenu que certains agents soient rétablis dans leurs droits. Après les ordonnances contre le Code du travail, le gouvernement poursuit la liquidation des instances représentatives des personnels. Ni la mobilité, ni la promotion ne seraient plus traitées en CAP. Le paritarisme serait supprimé sauf pour les recours et les conseils de discipline. FO a dit non et appelle les personnels à se mobiliser pour la défense du statut de la Fonction publique.

En défendant les CAP, contre l'arbitraire, nous défendons le Statut garant de nos droits et de l'égalité de traitement entre les fonctionnaires

Non au RIFSEEP, aux rémunérations et à l'avancement « à la tête du client »

Force Ouvrière s'est prononcé contre le nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, qui a fait disparaître toutes les primes statutaires et dont le principe est d'instaurer une prime par poste, ce qui est pratiquement synonyme de primes « à la tête du client ». Ce régime signifie à terme une baisse de rémunération pour la majorité des personnels et accentue également la disparité de rémunération entre établissements. Partout les représentants FO ont œuvré pour – et continuent de réclamer – que la prime demeure liée au grade, en particulier pour que le groupe de fonctions découle de son grade.

De même **FO réclame l'abandon de l'entretien d'évaluation**, procédure arbitraire, lourde, infantilisante et génératrice de conflits inutiles, qui entraîne aussi une gestion locale des carrières et des rémunérations au détriment des garanties collectives.

Force Ouvrière revendique :

- **Un vrai droit à mutation** avec un barème sur critères objectifs, et un mouvement examiné en CAPA et en CAPN, sans possibilité de veto des établissements.
- **De vrais concours nationaux** sur épreuves.
- **L'augmentation du nombre de postes** mis aux concours et des taux de promotions.
- **Le retour à un corps spécifique des personnels de laboratoire** du second degré.
- **L'abandon de la réforme du lycée**
- **Le droit à une médecine préventive**, à des visites médicales régulières pour l'ensemble des personnels.
- **Le rétablissement de tous les postes statutaires supprimés**, dans les universités, les lycées, les services académiques et les services du ministère.
- **L'abandon du projet de retraite « universelle » par points**, le maintien du code des pensions civiles et militaires, la pérennisation des pensions de réversion et le calcul de la pension civile sur la base des 75% du traitement indiciaire des 6 derniers mois.

Force Ouvrière est un syndicat indépendant, il ne co-gère pas avec le gouvernement, les ministères, pas plus qu'il ne co-gère avec les recteurs et les présidents d'université.

FO n'a jamais voté pour les suppressions de postes, la diminution des primes, l'allongement des carrières.

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

Vous votez pour votre CAP Académique (CAPA) et votre CAP Nationale (CAPN)

Ce vote est important pour vous personnels ITRF, attachés à votre statut de fonctionnaires de l'Etat. En votant Force Ouvrière aux CAP, vous voterez pour un syndicat indépendant qui vous défend et qui défend l'existence même des CAP, seul lieu où vos droits à carrière et votre statut de fonctionnaires de l'État seront respectés.

Les personnels ITRF sont des agents de l'État et ne sont pas des agents des établissements. En votant pour les représentants Force Ouvrière vous aurez la certitude que le statut général et votre statut particulier seront défendus. Les personnels ITRF doivent rester dans la Fonction Publique de l'État.

ATTENTION : *Ce sera un vote électronique qui se déroulera du 29 novembre au 6 décembre.*



FO *la différence,*

FO *l'indépendance*